

**PROCÈS VERBAL**  
**CONSEIL SYNDICAL**  
**PETR DU PAYS DU SUNDGAU**  
**Jeudi 20 mars 2025**  
**Salle des Hussards – CeA - Altkirch**

En fonction : 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du PETR du Pays du Sundgau, étaient présents :

Membres présents : 25

**Communauté de Communes Sud-Alsace-Largue**

Monsieur Guy BACH, Monsieur Daniel DIETMANN, Monsieur Franck GRANGIRARD, Monsieur Claude GEIGER, Monsieur Nicolas HOLLEVILLE, Monsieur Thierry JACOBBERGER, Monsieur Claude JUD, Madame Marie-Cécile LEY, Monsieur Paul MUMBACH, Monsieur Denis NASS, Madame Bernadette SCHLIENGER, Monsieur Pierre SCHMITT, Monsieur Fabien ULMANN, Monsieur Antoine WAECHTER.

**Communauté de Communes du Sundgau**

Madame Fabienne BAMOND, Madame Doris BRUGGER, Monsieur Jean-Claude COLIN, Monsieur Gilles FREMIOT, Monsieur Christian GRIENENBERGER, Monsieur Nicolas JANDER, Monsieur Jean-Marc METZ, Madame Régine RENTZ, Monsieur Dominique SPRINGINSFELD, Monsieur Paul STOFFEL, Monsieur Jean ZURBACH.

Membres excusés : 11

**Communauté de Communes Sud-Alsace-Largue**

Monsieur Maurice BARNABÉ, Monsieur Alexandre BERBETT, Monsieur Jean-Rodolphe FRISCH, Monsieur Claude GENTZBITTEL.

**Communauté de Communes du Sundgau**

Monsieur Hugues DURAND, Monsieur Eric GUTZWILLER, Monsieur Christian LERDUNG, Madame Estelle MIRANDA, Monsieur Fabien SCHOENIG, Monsieur Rémi SPILLMANN, Monsieur Christian SUTTER.

*\* Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Délégués Suppléants accompagnant le Délégué Titulaire (pas de voix délibérative en séance) : 3

**Communauté de Communes Sud Alsace Largue** : Monsieur Jean-Pierre VETTER, Monsieur Eric BRINGEL.

**Communauté de Communes Sundgau** : Monsieur Joseph-Maurice WISS.

Invités permanents présents : 2

M. Sébastien STOESEL, M. Stéphane STALLINI.

Invités permanents excusés : 4

Mme Sabine DREXLER, M. Gérard LANDEMAINE, M. Didier LEMAIRE, M. Laurent WENDLINGER,

Assistaient également à la séance pour les services du Pays du Sundgau :

Mme Astrid CLORY, Mme Mélisande CHABANEL, M. Sébastien KERN, et M. David RIGOULOT.

Le Président ouvre la séance du Conseil Syndical à 18h37.

Le Président, Monsieur Nicolas JANDER, remercie les délégués communautaires présents pour ce Conseil Syndical du Pays du Sundgau.

Le Président évoque en sa mémoire Monsieur Antoine ANTONY, Maire de Bendorf, qui nous a quitté le mercredi 12 mars 2025.

Le Président : « Monsieur le Maire a eu une longue carrière d' élu puisqu'il est entré au Conseil Municipal en 1971 et a été élu Maire en 2003. Un élu engagé et passionné par sa commune, une belle personne qui a œuvré pour le bien de la collectivité avec sincérité et détermination. Nous avons eu plaisir à l'accompagner dans un projet pastoral et paysager sur sa belle commune de Bendorf via le programme LEADER.

Nos pensées vont vers ses proches et les 216 habitants de Bendorf, cette jolie commune de notre Jura Alsacien. »

S'en suit, une minute de silence en mémoire de Monsieur Antoine ANTONY.

Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

## **I. Adoption du Procès-verbal de la séance du 11 février 2025**

## **II. *Délibération* : Débat d'Orientations Budgétaires du Pays du Sundgau pour le budget principal du Pays du Sundgau**

## **III. *Délibération* : Montant de la participation financière des Communautés de Communes au Budget Principal du Pays du Sundgau**

## **IV. *Délibération* : Débat d'Orientations Budgétaires pour le Budget Annexe du Service d'Autorisation du Droit des Sols**

## **V. Présentation du projet d'évènement mobilité dans le Sundgau**

***Délibération*** : Lancement du projet d'évènement mobilité dans le Sundgau

## **VI. Nouveautés Stratégie Gaz Verts**

1. Lancement de l'AMI Méthanisation : événement et visites des exploitations
2. Rencontre des partenaires de l'AMI au Salon de l'Agriculture

## **VII. Evènements PAT mars 2025**

1. Retour sur le Forum professionnel du 18 mars
2. Lancement du Défi Foyers à Alimentation Positive le 21 mars

## **VIII. Fonctionnement générale de la structure**

***Délibération*** : Contractualisation d'une ligne de trésorerie

***Délibération*** : Neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées

Le Président propose de mettre au débat, puisque c'est l'exercice du jour, des orientations budgétaires extrêmement précises. Il ajoute que la structure a un devoir de transparence mais aussi et de partager les enjeux qui existent entre la réalisation des missions, le développement local et les finances de la structure.

Le Président indique que les orientations budgétaires ont été travaillées en bureau, avec les Présidents des deux Communautés de Communes, ainsi que le montant dû qui en découle. Il rappelle le rôle et le mécanisme de financement du Pays du Sundgau. L'objectif est d'investir le sujet très vaste des intérêts de notre territoire. Tous les champs utiles sont investis. Ils sont le fruit d'études et de réflexions partagées avec les Communautés de Communes ainsi que tout partenaire utile.

Comme l'a rappelé le Président de la Communauté de Communes Sundgau, Monsieur Gilles FREMIOT, le Pays du Sundgau est la structure de prospective qui évalue, expérimente et propose des projets à réaliser par les Communautés de Communes.

Le Président observe que le niveau d'intégration entre le Pays du Sundgau et ses deux intercommunalités membres n'a jamais été aussi fort. Depuis l'aboutissement du Projet de Territoire, le Pays du Sundgau suit une feuille de route claire. Celle-ci fut construite conjointement, entre la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, Communauté de Communes Sundgau et Pays du Sundgau.

Le Président salue le travail de concertation piloté par Madame Fabienne BABOND et l'implication des élus communautaires dans cet exercice. Ce Projet de Territoire nous permet d'exécuter des actions qui sont l'expression des besoins des intercommunalités. Auparavant, il pouvait être reproché au Pays du Sundgau de s'autosaisir de sujet sans qu'il n'ait fait l'objet de demande de la part des collectivités du territoire.

Le niveau d'intégration de travail partenarial à trois, permet de mutualiser des réflexions utiles à notre territoire et de renforcer le rôle d'équilibre que doit jouer le PETR pour le Sundgau.

## **I. Adoption du Procès-verbal de la séance du 11 février 2025**

Le Président indique que le Procès-verbal de la séance du **11 février 2025** a été transmis par courriel aux membres du Conseil Syndical le 17 mars 2025.

Le Président demande au Conseil Syndical s'il y a des remarques ou des observations à ce sujet.  
Personne ne demande la parole.

### **Le Conseil Syndical, décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le Procès-verbal de la séance du 11 février 2025.

## **II. Délibération : Débat d'Orientations Budgétaires du Pays du Sundgau pour le budget principal du Pays du Sundgau**

### **❖ Mission Habitat**

Le Président précise à l'assemblée, qu'en raison d'une extinction de voix, Monsieur Denis NASS, Vice-Président en charge de la transition écologique, ne pourra pas prendre la parole pour présenter les projets qu'il porte : la rénovation de l'habitat, la transition énergétique et le projet alimentaire territorial.

Le Président indique que le service de conseils en rénovation énergétique a largement dépassé les objectifs de la convention initiale :

#### **Objectifs de la convention :**

- Conseil téléphonique de 1er niveau : 367 par an ;
- Conseil personnalisé / rdv avec particuliers : 67 par an ;
- Diagnostics dans le bâtiment : 11 par an.

#### Nombre d'actes réalisés :

- Conseil téléphonique de 1er niveau : 369 par an ;
- Conseil personnalisé / rdv avec particuliers : 287 par an ;
- Diagnostics dans le bâtiment : 27 par an.

Le Président relève que c'est un service très utile aux sundgauviens qui rénovent leurs maisons : choix techniques de matériaux, phasage des travaux, conseils sur les aides financières à mobiliser.

Aussi, le fait d'avoir traité autant d'actes permet de solliciter 40 770 euros de subventions en 2025 auprès de la Région Grand-Est, sur la base des actes réalisés en 2024.

Depuis le 1er janvier 2025, le service d'aide à la rénovation s'inscrit dans un nouveau programme : le service public pour la rénovation de l'habitat (SPRH) conventionné entre l'Etat, la Collectivité Européenne d'Alsace et le Pays du Sundgau. La convention s'établit sur 5 ans, et les financements sont versés par la CeA au Pays du Sundgau selon une logique forfaitaire. Cela permet de sécuriser les financements et d'avoir de la visibilité pour assurer la pérennité du service avec sérénité.

Le SPRH est un pack global pour accompagner les ménages dans la rénovation de leur logement, y compris sur des thématiques sociales, telles que : la lutte contre l'insalubrité, l'accompagnement du vieillissement à domicile et l'adaptation du logement pour les personnes à mobilité réduite.

Le cœur de métier du Pays du Sundgau reste la transition énergétique mais c'est aussi une porte d'entrée multithématique qui travaille avec les services concernés de la CeA pour rediriger le public.

| Dépenses                                            |                     | Recettes                                    |                     |
|-----------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------|---------------------|
| Réception, évènement, frais de bouche et logistique | 3 150,00 €          | SARE: solde part fixe restant 2024          | 5 413,46 €          |
| Communication et frais divers                       | 350,00 €            | SARE: CEE actes réalisé en 2024             | 40 770,00 €         |
| Frais de mission                                    | 2 040,00 €          | Participation Région SPRH                   | 5 244,38 €          |
| Frais d'ingénierie et d'animation                   | 110 500,00 €        | CeA                                         | 36 198,20 €         |
| Investissement                                      | 2 320,00 €          | <b>Participation Communauté de Communes</b> | <b>30 733,96 €</b>  |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>118 360,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                                | <b>118 360,00 €</b> |

#### ❖ Programme européen LEADER

Le Président revient sur une programmation LEADER 2014-2022 qu'il juge exceptionnelle. Il rappelle que l'enveloppe initiale s'élevait à 1 299 000.00 euros. Grâce à une consommation de l'ensemble des fonds avant la fin de la programmation, le GAL Sundgau 3Frontières a bénéficié de deux abondements consécutifs d'une valeur total de 60 000.00 euros. L'enveloppe totale de la programmation s'élève alors à 1 899 000.00 euros. Le solde total de l'enveloppe de cette programmation est en cours avec les 4 derniers paiements de dossiers.

Les sous-réalisations des dossiers traités induisent un reste de 40 000 €, non utilisé à ce jour sur la programmation 2014-2022. Cependant, comme discuté entre le président du GAL, Monsieur Sébastien STOESSEL et les conseillers régionaux, Monsieur Gilles FREMIOT et Monsieur Laurent WENDLINGER, le financement du jeu de société Pays du Sundgau pourrait être rebasculé de la programmation 2023-2027 vers la programmation 2014-2022. Ainsi, cela permettrait de retourner 0 € auprès de la Région Grand-Est qui est gestionnaire des fonds européens, ce qui est exceptionnel. Le Président précise que le GAL Sundgau 3Frontières est un des rares à consommer l'ensemble des fonds européens qui leurs sont attribués et que la Région Grand-Est fait figure de modèle dans l'utilisation de fonds européen au niveau national.

Monsieur Gilles FREMIOT précise que la Région Grand-Est est la première région française en termes d'utilisation des fonds européens avec de très faible retour auprès de la commission. Et qu'elle se situe 5<sup>ème</sup> au niveau européen en termes d'utilisation de ses fonds.

Le Président remercie le travail de Monsieur Gérard LANDEMAINE qui a œuvré à la bonne utilisation de ces fonds, ainsi que l'équipe technique, pilotée par Madame Laetitia PAJOT. Il ajoute que le Président de la programmation 2023-2027, Monsieur Sébastien STOESSEL, commence très bien cette nouvelle période, avec 1 fiche action sur 4 théoriquement affecté à des projets au vu des dossiers déjà déposés.

Le Président propose à Monsieur Sébastien STOESSEL de prendre la parole.

Monsieur Sébastien STOESSEL indique que le nouveau programme vient d'être lancé et que tous les outils permettant de procéder à l'instruction des dossiers ne sont pas encore opérationnels. Les services de la Région Grand-Est s'y attèle pour que ce soit le cas d'ici à cet automne 2025. Pour autant le Programme connaît un franc succès alors même que la communication n'a pas été déployée. Cela démontre que le GAL est bien identifié et que les porteurs de projet se tournent naturellement vers le Pays du Sundgau pour faire financer des projets innovants.

Il ajoute que compte tenu des dossiers déjà déposés, il est probable que le GAL Sundgau 3Frontière sollicite un abondement auprès de la Région Grand-Est avant la fin du programme.

Le Gal Sundgau 3Frontière bénéficie d'une enveloppe de 1 090 000.00 euros pour le programme 2023-2027.

Monsieur Sébastien STOESSEL remercie les agents pour leur accompagnement auprès des porteurs de projet.

| Dépenses                                                |                     | Recettes                                    |                     |
|---------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------|---------------------|
| Réception, évènement, frais de bouche et logistique     | 1 700,00 €          | Saint-Louis Agglomération                   | 16 000,00 €         |
| Communication, concours, informatiques et Leader France | 2 504,00 €          | Programme LEADER 14-22 - Animation 2024     | 54 838,96 €         |
| Frais de mission et abonnements transports en commun    | 3 500,00 €          | Programme LEADER 23-27 – Animation 2024     | 55 000,00 €         |
| Formation et séminaires                                 | 700,00 €            |                                             |                     |
| Frais d'ingénierie, d'animation et déplacements         | 164 100,00 €        | <b>Participation Communauté de Communes</b> | <b>47 765,04 €</b>  |
| Investissement                                          | 1 100,00 €          |                                             |                     |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>173 604,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                                | <b>173 604,00 €</b> |

### ❖ Mission Mobilité

Madame Marie-Cécile LEY présente l'avancée du projet Sundgomobich. Elle partage avec l'assemblée le fait que les partenaires font pleinement confiance au Pays du Sundgau pour porter cette démarche et participent de manière active. C'est très vrai pour les services de la Région Grand-est avec qui nous travaillons la production de l'offre de service pour la ligne principale, ainsi que pour 3 lignes de rabattements complémentaires. La ligne de car Express Dannemarie-Gare / Bâle-Saint-Jean est la colonne vertébrale structurante des déplacements à venir entre le Sundgau et la zone des 3 frontières. Une ligne qui fonctionnera vraisemblablement à compter de la rentrée septembre 2026. Le partenariat est également fort avec les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et de l'Aggloprogramm Basel qui s'investissent dans les réflexions, la concrétisation opérationnelle des équipements à installer et dans les financements de la présente étude. Trois tiroirs viennent compléter cette ligne dans des logiques de rabattement entre les gares du territoire, du canton du Jura et des futurs arrêts de la ligne à l'étude. Ces lignes de rabattements constituent un travail de prospective qui permet aux décideurs de pouvoir les activer au moment où les conditions financières et politiques seront réunies.

Madame Marie-Cécile LEY remercie Monsieur Gilles FREMIOT pour le lien qu'il a permis de tisser entre le Pays du Sundgau et l'AOM régionale avec qui le travail est aussi fluide que complémentaire. Aussi, Sundgomobich permet de questionner des chiffrages sur des projets de lignes que la Région souhaite développer et de créer des connexions au-

delà des terminus initiaux prévus. Par exemple, la Communauté de Communes Sundgau travaille avec la Région Grand-Est sur une ligne à renforcer entre Mulhouse et Waldighoffen. Le travail de partenariat entre la région, la Communauté de Communes et le Canton Bâle-Campagne permet de donner un prolongement potentiel entre Waldighoffen et Dornach. Il convient de remercier également les Communautés de Communes pour la confiance accordée au Pays du Sundgau dans la réalisation de ce dossier qui sera utile aux habitants du Sundgau.

Madame Marie-Cécile LEY précise que le Pays du Sundgau travaille actuellement sur la localisation précise des arrêts à l'intérieur des communes desservies et sur des scénarios chiffrés sur le plan financier en fonction des fréquences. Parallèlement aux lignes de transport collectif la mission mobilité investit les champs de déplacement à vélo pour mailler les échelles de déplacements entre différents modes.

Monsieur Dominique SPRINGINSFELD demande si une évaluation des dépenses nécessaires au fonctionnement de la future ligne de car a été réalisée.

Madame Marie-Cécile LEY indique que l'Autorité Organisatrice des Mobilités régionale s'est déjà projetée en tant que futur porteur de la ligne, puisqu'il s'agit d'une liaison interurbaine qui connecte plusieurs périmètres de délégation de service public en matière de transport. Cette ligne ne serait donc pas à la charge financière des AOM locales, les Communautés de Communes. Elle ajoute que les collectivités locales arrivent, en effet, à lever des fonds pour les dépenses d'investissement mais qu'il est beaucoup plus complexe, voire impossible, de trouver des recettes pour financer les dépenses de fonctionnement. C'est pour cette raison, que cette équation fait partie intégrante de l'étude que nous portons actuellement.

Le 28 avril prochain, nous présenterons le coût des différents scénarios de l'offre de service. C'est un préalable indispensable. Connaître précisément le coût de fonctionnement de chacune des lignes du projet Sundgomobich avec les scénarios plus ou moins chers en fonction des fréquences. Pour la ligne Dannemarie-Gare/ Bâle Saint-Jean sera proposé aux décideurs un scénario chiffré financièrement avec une fréquence de car aux 30 minutes et un autre avec un car toutes les heures. À partir de ce coût, nous pourrons avancer avec l'ensemble des partenaires et chacun pourra se positionner en connaissance de cause.

Elle ajoute que pour les deux premières années de fonctionnement, des fonds Interreg pourront être sollicités au titre de l'expérimentation de la ligne. Les cantons voisins et le programme AggloBasel ont également fait savoir qu'ils sont prêts à réfléchir au financement de la mise en œuvre de ces lignes au titre d'une politique d'évitement des véhicules individuels en amont de leur agglomération.

#### **Principales réalisations en 2024 :**

- ✓ **Axe 1 - Sundgomobich** : Lancement du projet (marché public + choix du bureau d'études) et réalisation de la phase 1 de diagnostic, enquête de déplacements aux ménages et de matrice origine/destination
- ✓ **Axe 2 - Covoiturage** : Animation et suivi technique et administratif des lignes de covoiturage Covoit'Go.
- ✓ **Axe 3 - Ingénierie** : Arrivée d'Alizée KOLMER grâce au programme "Actions en faveur de la mobilité durable – aides aux changements de comportements" de l'ADEME sur un poste d'animation des mobilités durables et d'actions de sensibilisation/communication.
- ✓ **Axe 4 – Sensibilisation** : Animation et communication autour des mobilités (ateliers Mission locale, Défi J'y Vais, etc.).

#### **Axes forts 2025 :**

- Suite et fin du projet Sundgomobich :
  - **Phase 2** : Elaboration de scénarii techniques, juridiques et financiers pour chaque tracé (COPIL 28 avril)
  - **Phase 3** : Choix d'un tracé par axe puis écriture du Document de Consultation aux Entreprises (COPIL début juillet).
- Poursuite de l'exploitation et de l'animation du dispositif de covoiturage Covoit'Go
- Lancement de l'organisation d'un événement mobilité grand public pour 2026
- Demande de labellisation Objectif Employeur Pro-vélo pour la structure
- Animation et communication autour des mobilités durables (Défi J'y Vais 2024, ateliers mobilité Mission locale, gestion de la flotte des VAE, etc.).

| DÉPENSES                                                                                    |                     | RECETTES                                              |                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------|---------------------|
| Etudes Sundgomobich                                                                         | 142 000 €           | Programme Interreg                                    | 146 000 €           |
|                                                                                             |                     | Autres cofinanceurs (RGE, CeA, SLA, AggloBasel, Jura) | 99 500 €            |
| Exploitation Covoit'Go                                                                      | 42 840 €            | Enveloppe communication ADEME                         | 20 000 €            |
| Exploitation Covoit'Go 2024 (solde)                                                         | 9 000 €             |                                                       |                     |
| Exploitation et communication Covoit'Go 2025                                                | 25 920 €            |                                                       |                     |
| Action animation et communication Covoit'Go                                                 | 7 920 €             |                                                       |                     |
| OEPV                                                                                        | 915,98 €            | Programme OEPV                                        | 340 €               |
| Frais de mission et transports                                                              | 2 462 €             | Financement poste Animation ADEME                     | 30 000 €            |
| Frais autres : Défi J'y Vais, assurances et réparation VAE, cartographie, événement Sundgau | 14 960 €            | Abonnement VAE (Communes + associations)              | 3 000 €             |
| Frais d'ingénierie et d'animation                                                           | 99 400 €            | <b>Participation des Communautés de communes</b>      | <b>3 737,98 €</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                                                                | <b>302 577,98 €</b> | <b>TOTAL</b>                                          | <b>302 577,98 €</b> |

### ❖ Mission PAT

Le Président revient sur la réussite du Forum professionnel qui s'est tenu le mardi 18 mars. Il remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à cette réussite : les exposants, les visiteurs, les partenaires et bien sûr toutes les équipes qui ont permis l'organisation de cet événement : les équipes du Pays du Sundgau, de Saint Louis Agglomération, du Pays de Thur-Doller et Mulhouse Alsace Agglomération. En effet, Le Forum a réuni près de 40 exposants et accueilli environ 250 visiteurs. Ce chiffre témoigne de l'intérêt et de l'engagement des acteurs de la chaîne alimentaire pour les enjeux que représente le respect de la loi Egalim. Egalim est un défi d'approvisionnement pour les acteurs de la restauration collective et privé (coût, lisibilité de l'offre, circuit logistique). Pour les producteurs, être en mesure de livrer la restauration collective à hauteur de ce que demande Egalim pose un véritable défi en termes de diversité de produits, de régularité, de volume, et d'alignement sur des coûts plus faibles qu'en vente direct.

Ce forum a été bien plus qu'un simple lieu d'échange. Il a été un véritable espace de construction et de collaboration des acteurs de la chaîne alimentaire

Ce qui a fait la richesse de ce forum, c'est la diversité et la complémentarité des participants :

- **Producteurs locaux**, qui sont la base de notre alimentation et garants de sa qualité,
- **Transformateurs**, comme les légumeries et abattoirs, qui assurent un travail essentiel,
- **Transporteurs**, maillons indispensables pour la logistique et la distribution,
- **Acteurs de la distribution**, qu'il s'agisse des grandes et moyennes surfaces, des cantines scolaires ou encore des entreprises de restauration collective comme Alsacienne de Restauration et API.

Le Président précise que l'un des points marquants de cette journée a été la présence du groupement d'achat Bartholdi, qui gère près de 80 % des commandes de cantines des collèges et lycées du Haut-Rhin. Son implication dans les échanges a ouvert la porte à des discussions essentielles sur l'avenir de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité. Il souligne qu'un des grands enjeux soulevés lors de ce forum est la structuration de notre offre pour mieux répondre aux besoins de la restauration collective.

Grâce aux échanges avec les professionnels du secteur, nous avons pu :

- Identifier les besoins en volume, en régularité et en exigences de qualité des cantines scolaires,
- Évoquer la possibilité de construire un cahier des charges permettant de certifier une viande "Sud Alsace" élevée à l'herbe, un projet qui pourrait bénéficier à l'ensemble de la filière agricole locale,
- Renforcer la dynamique Inter-PAT, qui s'est révélée être un véritable levier de coopération entre territoires et professionnels.

Ce forum marque une étape importante, mais il ne doit être qu'un point de départ. Les échanges initiés doivent maintenant se concrétiser en actions et surtout en contrats entre les acteurs de la production et de la distribution. Le rôle des collectivités est ici de créer un environnement favorable pour connecter une production de territoire qui participe aux



équilibres environnementaux avec les acteurs de la distribution qui ont un rôle essentiel à jouer dans la qualité nutritive apporté aux consommateurs.

Monsieur Sébastien STOESSEL explique que le Forum a permis des échanges significatifs et des prises de contact essentielles. Il confirme que les contrats se structureront dans les prochaines étapes, signe que les discussions engagées portent leurs fruits. Il précise que le Forum donne forme à des perspectives économiques pour une agriculture respectueuse de l'environnement. L'objectif est clair : favoriser une agriculture qui génère des externalités environnementales positives, notamment en préservant la ressource en eau.

Cependant, ces connexions ne se créent pas naturellement. Elles nécessitent une expertise et un travail minutieux d'ingénierie du lien, mené par Madame Barbara SIE. Construire une filière viable implique de maîtriser les volumes, les normes sanitaires, les exigences de découpe et le prix au kilogramme. Cette approche exige un œil expert pour fédérer les acteurs et assurer la crédibilité du projet.

Monsieur Sébastien STOESSEL salue l'approche du Pays du Sundgau qui va à la rencontre des bons acteurs, avec humilité et c'est un point important car le relationnel est essentiel dans ce type de démarche. Par ce travail, le Pays du Sundgau a permis aux acteurs de la production d'avoir des données chiffrées qu'aucun autre acteur sur secteur publique n'avait été en mesure de produire jusqu'ici.

Monsieur Sébastien STOESSEL ajoute que le Directeur de l'Agence de l'Eau, présent sur le Forum, a été impressionné par la dynamique du territoire. Ce dernier a souligné que, dans tout le Grand Est, seule notre initiative a su rassembler quatre Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) pour fédérer autant d'acteurs économiques.

Monsieur Nicolas JANDER remercie Monsieur Sébastien STOESSEL pour son intervention et son implication.

Il reprend les détails du budget du PAT avec le financement des goûters de proximité pour les périscolaires. Une avancée notable pour la restauration des enfants puisque le Pays du Sundgau versera 25 000 euros à la Communauté de Communes Sundgau afin de financer la livraison de goûters de proximité aux périscolaires.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE intervient sur la subvention GERPLAN qui va être supprimé par la CeA et relève qu'il est dommage de stopper une politique qui a produit des résultats probants par le passé.

Monsieur Nicolas JANDER précise que la CeA propose des alternatives de financement au GERPLAN. Ce n'est pas une suppression stricte mais une réorientation des fonds dans un contexte budgétaire contraint. Il ajoute que 70% des départements français sont actuellement proches de la cessation de paiement et que cela a pour conséquence un recentrage sur les missions premières d'un département : le versement des prestations sociales et l'aide à l'enfance.

La CeA n'a pas supprimé l'ensemble de ses politiques volontaristes de développement mais est contrainte cette année à des arbitrages difficiles.

Madame Marie-Cécile LEY précise que l'Agence de l'Eau a proposé au Pays du Sundgau de répondre à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) filière ouvrant des perspectives de soutien pour apporter des solutions concrètes aux acteurs de la filière. L'objectif est de bénéficier de l'AMI Grand Est de l'Agence de l'Eau dès l'année prochaine, ce qui permettrait d'amplifier le travail engagé.

| Dépenses                                                                    |                     | Recettes                                         |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------|---------------------|
| Forum Alimentation                                                          | 11 056,40 €         | GERPLAN - 50% du Défi FAAP (hors buffet et lots) | 4 010,00 €          |
| Défi Alimentation Positive                                                  | 9 910,00 €          | DRAAF                                            | 26 502,00 €         |
| Etudes logistiques issues du Forum                                          | 15 980,00 €         |                                                  |                     |
| Financement des goûters du périscolaire - produits locaux par la CC Sundgau | 25 652,76 €         |                                                  |                     |
| Carte Mangez Sundgavien - Abonnement Wemap                                  | 1 440,00 €          |                                                  |                     |
| Frais d'ingénierie et d'animation                                           | 44 400,00 €         | Participation Communauté de Communes             | 77 927,16 €         |
| <b>TOTAL</b>                                                                | <b>108 439,16 €</b> | <b>TOTAL</b>                                     | <b>108 439,16 €</b> |



## ❖ Mission Énergie

Le Président annonce que nous franchissons une nouvelle étape dans notre engagement pour une transition énergétique durable et locale. Ce projet avance concrètement.

Depuis le lancement de l'appel à manifestation d'intérêts 100% Gaz vert à Steinsoultz il y a deux mois, pour favoriser le développement de la méthanisation agricole, le Pays du Sundgau travaille pour identifier et structurer des groupes de porteurs de projet capables de piloter des installations de méthanisation sur notre territoire.

Trois secteurs prioritaires ont été identifiés :

- Fislis, Werentzhouse, Bettlach, Oltingue, avec une première rencontre le mardi 18 mars,
- Feldbach, Riespach, Bisel,
- Seppois-le-Haut, Seppois-le-Bas, Largitzen, Friesen, Ueberstrass, Hindlingen, qui seront nos prochaines étapes.

Ces territoires sont stratégiques car ils offrent un potentiel de production de gaz vert important du fait de la présence d'exploitation d'élevage (fumiers et lisiers méthanogènes).

Le Président indique que parallèlement au travail visant à mobiliser les acteurs agricoles pour produire une énergie renouvelable et locale, le Pays du Sundgau travaille aussi sur les usages de cette énergie produite. C'est le projet d'implantation de station multi-énergie décarbonée.

Un des enjeux majeurs pour avancer sur ce sujet reste la mobilisation du foncier. Le Pays du Sundgau rencontre prochainement la DDT 68 pour tenter de débloquer cette question cruciale. Mais une bonne nouvelle est venue renforcer la position des collectivités du Sundgau qui travaillent en étroite collaboration sur ce sujet. La proposition de loi TRACE adoptée hier en première lecture au Sénat prévoit d'exclure de la consommation foncière les infrastructures dédiées à la production et à la distribution d'énergie.

Nous pouvons compter sur un engagement fort du tissu économique. Les entreprises restent pleinement mobilisées et nous avons pu récemment rencontrer un responsable qui avait suivi la démarche « Flotte Faible Émission » et qui reste en attente d'une solution de carburant décarboné pour ses véhicules et ses sous-traitants.

Le Président note que le projet de méthanisation est aussi un projet économique. Il permet aux Collectivités de diversifier leur source de revenus et d'investir sur une ressource d'avenir. La méthanisation n'est, en effet, pas seulement une réponse aux objectifs de planification écologique, c'est aussi une source de revenus complémentaires pour les collectivités à travers plusieurs leviers et un facteur d'attractivité pour les entreprises :

- L'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux),
- L'actionnariat local,
- Et bien sûr, le projet de station qui pourrait jouer un rôle clé dans notre modèle économique.

Le Président rappelle que la genèse de la démarche visant à développer la méthanisation se trouve dans la volonté de maintenir l'activité d'élevage sur le territoire par la diversification de revenus des exploitants.

Monsieur Antoine WAECHTER exprime plusieurs points de vigilance quant à cette stratégie de développement de la méthanisation. Il indique qu'il est essentiel que son déploiement prenne en compte les enjeux paysagés avec rigueur afin de garantir son acceptabilité sociale. Il ajoute qu'il est également nécessaire d'interroger la pertinence de la méthanisation sur un territoire en évaluant les contraintes que cela peut générer en termes de mobilisation de surfaces agricoles pour alimenter le méthaniseur, mais également d'évaluer les impacts de l'épandage des digestas sur les sols. La question est de savoir si et combien de méthaniseur le territoire peut-il absorber pour que la méthanisation s'inscrive dans un processus soutenable.

Le Président confirme à Monsieur Antoine WAECHTER que le Pays du Sundgau travaille précisément en ce sens sur la base des orientations définies dans le cadre du plan de paysage de la transition énergétique pour lequel Monsieur Antoine WAECHTER a participé.

Le Président réaffirme les grands jalons qui structure notre démarche 100% Gaz vert :

- Une insertion paysagère soignée par l'implantation d'unités de méthanisation qui prennent en compte le rythme topographique, les enjeux de co-visibilité et l'utilisation d'arbres hautes tiges comme masque paysager. Le paysage est l'une des principales richesses du Sundgau, l'altérer revient à nuire à son potentiel.
- La méthanisation est un levier pour produire une énergie décarbonée, pour réduire l'empreinte carbone des usagers (chauffage résidentiel, mobilité, process industriel), pour proposer aux entreprises une énergie à prix stable et renforcer souveraineté énergétique du territoire du Sundgau.
- Il est essentiel que la production de biogaz soit principalement basée sur la valorisation des produits résiduels d'élevage et les résidus organiques de culture, en évitant de mobiliser des surfaces qui auraient pu être dédiées à l'alimentation. La règle est claire : pas plus de 15 % de cultures alimentaires ne doivent être dédiées à l'approvisionnement des méthaniseurs.
- Nous devons être extrêmement vigilants sur les risques de pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques : la préservation de la qualité de l'eau et des sols est une priorité. La méthanisation est d'ailleurs une solution pour préserver la ressource en eau par la limitation des entrants chimiques mais à la condition que les équilibres à la méthanisation soient bien maîtrisés.
- Une gestion rigoureuse des nuisances : la méthanisation permet un traitement des odeurs de la matière organique qui baisse considérablement les nuisances olfactives pour les riverains. Dans notre modèle de méthanisation la matière première se situe dans un rayon de 6 km. En plus d'optimiser la performance économique du modèle, cette proximité limite de flux de poids-lourds sur les routes du Sundgau.
- Une gouvernance transparente et participative : Aucun projet de méthanisation ne peut réussir sans une concertation réelle avec les citoyens. Il est crucial d'associer les collectivités locales, les agriculteurs, les associations environnementales et les riverains à chaque étape du projet afin d'offrir une transparence totale.

Monsieur Sébastien STOESEL observe qu'une dynamique est en cours sur le territoire pour développer le sujet de la méthanisation. Tout ce qui peut être fait par le Pays du Sundgau est mis en œuvre. Madame Katherine WHILER va à la rencontre des exploitants pour entendre leur besoin, leur crainte, les opportunités et les menaces que pourraient faire courir la méthanisation sur leur exploitation. Si deux ou trois projets de méthanisation doivent sortir de terre dans le Sundgau, c'est maintenant qu'il faut se positionner. Les exploitants le savent, s'ils disent non aujourd'hui, alors cette réponse sera une conclusion négative. Cela voudra dire que le territoire ne veut pas de méthanisation. Il ajoute que le Pays du Sundgau permet aux exploitants agricoles de prendre des décisions en connaissance de cause sans être en première ligne pour toutes les étapes de montage du projet. C'est une prise en compte de l'emploi du temps des éleveurs qui est appréciable et il note que le Pays du Sundgau attache une importance particulière à la question de l'organisation humaine du fonctionnement d'une unité de méthanisation.

Monsieur Gilles FREMIOT indique que la Région Grand Est soutient financièrement les projets de méthanisation à la condition que les intrants (fumiers et lisiers) s'inscrivent dans un périmètre proche de l'unité de méthanisation. Faire venir des camions de déchets alimentaires qui viendraient dans le Sundgau depuis l'autre côté de la région ou de l'Alsace n'aurait pas de sens. Cela ne rentre pas dans les critères d'éligibilités de la Région et n'est pas non plus le projet que nous portons ensemble avec le Pays du Sundgau.

Le Président précise que le territoire du Sundgau est à un tournant. Les efforts portent leurs fruits, et nous avons aujourd'hui une opportunité unique d'ancrer durablement la méthanisation dans notre territoire. Grâce à la mobilisation des acteurs locaux, aux avancées législatives et à notre vision commune, nous avons toutes les clés en main pour faire du gaz vert une réalité concrète et bénéfique pour tous.

| Dépenses                                            |                    | Recettes                                    |                    |
|-----------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------|--------------------|
| Réception, évènement, frais de bouche et logistique | 5 000,00 €         | GRDF                                        | 20 000,00 €        |
| Communication et frais divers                       | 1 000,00 €         | Territoire d'Énergie d'Alsace               | 20 000,00 €        |
| Frais d'ingénierie et d'animation                   | 53 300,00 €        | <b>Participation Communauté de Communes</b> | <b>19 300,00 €</b> |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>59 300,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                                | <b>59 300,00 €</b> |

## ❖ Mission Culture

Madame Fabienne BAMOND rappelle que la première édition de commercialisation du jeu de société consacré au Pays du Sundgau a été un franc succès. L'ensemble des 2 000 jeux a été vendu en seulement 3 semaines à un réseau de 25 commerçants et une cinquantaine de communes intéressées par le produit.

Afin de capitaliser sur la campagne de communication qui a été réalisées en 2024, il a été proposé au dernier Conseil Syndical de délibérer en faveur d'une réimpression du jeu.

Le Pays du Sundgau a ressollicité les communes et les commerçants qui avaient déjà participé à la première édition du jeu. En seulement 15 jours, ce sont déjà 1160 jeux qui ont été pré-commandes. En 2024, beaucoup de demandes n'avaient pas pu être satisfaites, tant en termes de réassort pour les commerçants, qu'en acquisition de jeux pour les communes.

Madame Fabienne BAMOND précise que les pré-commandes permettent de définir le nombre de jeux que nous souhaitons imprimer auprès de la société Bordier. Cette méthode permet de limiter les risques financiers. Elle ajoute qu'une promotion du jeu sera de nouveau assurée à partir du mois de septembre pour que l'ensemble des sundgauviens puissent avoir les informations nécessaires pour se procurer un jeu. Nouveauté en 2025, nous avons également sollicité les associations et des entreprises du territoire.

Sur le plan financier l'équilibre entre les dépenses et les recettes est relativement proche grâce à la vente des jeux.

Monsieur Gilles FREMIOT demande si la labellisation du territoire « Pays d'Art et d'Histoire » est toujours un objectif.

Madame Fabienne BAMOND explique que le Pays du Sundgau a engagé un travail visant à évaluer la pertinence du Label « Pays d'Art et d'Histoire ». Elle note plusieurs points intéressants qui ont pu être évalués à la suite d'un travail d'inventaire qui a été réalisé et grâce à la rencontre avec la Communauté de Communes du Val-d'Argent qui est labellisée depuis une vingtaine d'année :

### Les points forts :

- Une visibilité du grand public pour des espaces qui souffrent d'un certain déficit touristique.
- La participation à un réseau national vecteur d'innovation.
- Une politique contractuelle claire pour valoriser les patrimoines
- Le financement d'un poste pour valoriser ce patrimoine au service de l'attractivité du territoire.

### Les points faibles :

- Disposer d'un espace muséal pour accueillir le centre d'interprétation architecturale du territoire.
- Des coûts liés à la rénovation du bâtiment élevés.
- Un médium qui ne correspond plus forcément aux attentes des publiques.
- Une certaine lourdeur administrative et juridique qui découle du portage de ce programme.

Madame Fabienne BAMOND indique que les conclusions du travail d'inventaire seront présentées en Bureau et en Conseil Syndical afin que les élus partenaires des deux Communautés de Communes puissent prendre une décision en toute connaissance de cause.

Les Communauté de Communes et le Pays du Sundgau se sont accordés sur le fait que le Pays du Sundgau investisse le champ du patrimoine dans la cadre de sa mission culture.

Le Pays du Sundgau poursuivra ainsi ce chemin dans le cadre du label « Pays d'Art et d'Histoire » ou sur un autre vecteur.

| Dépenses                                            |                    | Recettes                                           |                    |
|-----------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------------|--------------------|
| Réception, évènement, frais de bouche et logistique | 1000 €             | Vente des jeux Pays du Sundgau                     | 42 000 €           |
| Réimpression du jeu Pays du Sundgau                 | 38 400 €           | Versement subvention LEADER – Création du jeu 2024 | 40 000 €           |
| Frais d'ingénierie, d'animation et de déplacement   | 58 100,00 €        | <b>Participation Communauté de Communes</b>        | <b>15 000,00 €</b> |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>97 500,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                                       | <b>97 500,00 €</b> |

### ❖ Mission Scot

Madame Marie-Cécile LEY rappelle que le Conseil Syndical a voté en faveur de l'élaboration d'un nouveau SCoT en mai 2024. Depuis près d'un an, Madame Clara KUTTLER a travaillé pour réaliser l'analyse de la consommation foncière du territoire et proposer des méthodes pour répartir les futures zones à urbaniser. Nous avons avancé autant que possible en interne et nous entrons aujourd'hui dans la nécessité d'engager un marché avec un prestataire pour réaliser en collaboration le diagnostic du territoire, le projet d'aménagement stratégique, le document d'orientation et d'objectifs.

Monsieur Dominique SPRINGINSFELD demande quelles sont les avancées du SRADDET et dans quel calendrier s'inscrit cette démarche de planification portée par la Région Grand-Est et avec laquelle le SCoT doit être compatible. Il demande également si les avancées du SRADDET remettent en question les éléments de la loi « Climat et Résilience » que le SCoT a cherché à traduire dans ces travaux en attendant l'avancée du SRADDET.

Madame Marie-Cécile LEY répond que l'on retrouve une certaine cohérence dans le calendrier d'exécution des documents de planification. Le SCoT doit être compatible avec le SRADDET et les PLUi doivent être compatibles avec le SCoT. La Région Grand-Est a pu bien avancer sur le SRADDET et nous pouvons aujourd'hui engager la production du nouveau SCoT avec un cadre SRADDET stabilisé, qui est sur le point d'aboutir. Nous avançons ainsi avec les repères réglementaires et méthodologiques nécessaires. Jusqu'ici, le SCoT s'est calé sur les textes de la loi « Climat et Résilience ». Nous avons proposé une méthode, coconstruite avec un groupe de 7 élus volontaires, et nous avons soumis cette méthode à l'appréciation de la DDT. L'objectif qui nous a été imposé était d'avancer vite, sans attendre le SRADDET. Aujourd'hui, le SRADDET va plus loin que ce que nous demandait la loi « Climat et Résilience ». Or, le SCoT devant être compatible avec le SRADDET, nous devons nous fixer sur ce cadre de référence.

Les calendriers se remettent dans l'ordre avec un SRADDET approuvé pour le début d'année 2025, un SCoT du Sundgau attendu pour 2028/2029 et des PLUi qui avanceront en parallèle pour être opérationnels dans ces délais.

Madame Marie-Cécile LEY rappelle aussi que le contexte réglementaire est très mouvant depuis la promulgation de la loi « Climat et Résilience » de 2021, avec l'intégration des objectifs ZAN. En témoigne la proposition de loi TRACE qui offre un nouveau calendrier pour atteindre les étapes intermédiaires jusqu'à l'objectif ZAN en 2050. Ainsi, la réduction de la consommation foncière de moins 50% entre 2021 et 2031 (sur la base de la consommation réelle observée entre 2011 et 2021) pourrait se transformer en un objectif à atteindre entre 2034 et 2044. Aussi, les implantations de nouvelles industries, d'infrastructures nécessaires à la production d'énergie renouvelable ou à leur distribution, ainsi que la construction sur lesdites dents creuses ne compteraient plus en consommation foncière.

Madame Marie-Cécile LEY partage avec l'assemblée le fait que ce qui est primordial pour le territoire, c'est de définir ses besoins en consommation foncière et d'être en mesure de le justifier. C'est ce que demande désormais le SRADDET. Un projet économique de transition et d'habitat qui permettra de justifier d'un besoin en surface foncière. Il ne s'agit plus de savoir si le projet de territoire rentrera dans l'enveloppe foncière calculée sur la base de la consommation observée entre 2011 et 2021 mais de construire une enveloppe foncière qui corresponde à nos besoins.

Monsieur Dominique SPRINGINSFELD évoque la nécessité de prendre en compte la nouvelle loi cadre sur l'eau qui devra aussi être intégrée dans les documents de planification et d'urbanisme.

Monsieur Daniel DIETMANN informe les membres de l'assemblée que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de la Largue doit également être révisé pour se mettre en conformité avec le SDAGE. Il rappelle que le SAGE s'impose au SCoT et que ce dernier devra être compatible avec le SAGE. Des études pour évaluer la qualité de l'eau seront lancées. Il alerte sur les impacts du réchauffement climatique sur la qualité de l'eau. Les périodes d'étiages sont plus longues. La masse d'eau étant plus faible, les concentrations en polluant sont plus élevées. Les documents de planification doivent intégrer la capacité à fournir de l'eau aux habitants comme préalable à l'accueil de nouvelles populations.

Madame Marie-Cécile LEY demande quel est le calendrier de réalisation du SAGE.

Monsieur Daniel DIETMANN lui indique que les évaluations sont sur le point de commencer et que la mise à jour du SAGE sera réalisée sur la base de ces études. Il rappelle que le SCoT devra les intégrer et que les modifications du SAGE sont susceptibles d'avoir des impacts sur la définition des zones constructibles.

Madame Marie-Cécile LEY note que l'important pour la démarche SCoT est de définir les besoins du territoire à partir d'un projet qu'il faudra traduire en besoin foncier. Elle rappelle que le SCoT ne définit pas des parcelles constructibles ou non constructibles. C'est le travail des PLUi. Le SCoT définit une enveloppe globale de zones potentiellement urbanisables à l'échelle du territoire et ventile ces enveloppes par niveau de l'armature territorial. Le SCoT peut donc précisément avancer parallèlement à la réalisation du SAGE. Ce qui compte, c'est d'intégrer les prescriptions du SAGE avant l'arrêt du SCoT.

Monsieur Daniel DIETMANN alerte également sur le coût de la distribution de l'eau en milieu rural. En effet, les densités de population sont plus faibles dans le Sundgau que dans le reste de l'Alsace. Par conséquent, les coûts de raccordement réseaux sont plus importants.

Monsieur Gilles FREMIOT approuve cette analyse et ajoute que pour 6 kilomètres de tuyaux posés en secteur urbain, il y a des dizaines de milliers d'habitants qui sont desservis en eau potable. Inversement, dans le Sundgau, pour 60 kilomètres de canalisations posées, ce ne sont que quelques milliers d'habitants qui sont desservis. Il ajoute qu'il a discuté de cette problématique avec le Directeur de l'Agence de l'Eau. Les territoires ruraux devraient pouvoir bénéficier de mécanismes de péréquation financière pour financer les réseaux de distribution de l'eau, comme cela a été le cas pour le déploiement de la fibre haut débit ou pour le déploiement des antennes relais de téléphonie mobile. Dans les territoires denses, les opérateurs trouvent une rentabilité dans l'installation de leurs équipements. Mais pas dans les territoires ruraux. Nous sommes ici dans une logique d'équité d'accès à un service. La puissance publique doit prendre le relais pour permettre le développement des zones rurales. Les réseaux d'eau devraient pouvoir bénéficier des mêmes mécanismes de financement que pour le déploiement de la fibre.

Monsieur Gilles FREMIOT ajoute que la Région Grand Est a lancé un programme « Pacte pour les Ruralités » afin d'accompagner le développement de ces territoires. L'objectif est d'amener de la richesse sur les territoires ruraux et de trouver des solutions. Pour le financement des infrastructures liées à l'eau, les collectivités rurales devraient bénéficier de fonds qui tiennent compte du prix du kilométrage des canalisations et des densités de population. Il ajoute que les problématiques urbaines liées aux « Quartiers Politiques de la Ville » sont souvent mis en avant par les élus urbains, comme des espaces concentrant des problématiques complexes liées à l'emploi, au logement, à l'enclavement, mais les territoires ruraux ne sont pas exsangues de difficultés liés à leur spécificité.

Le Président confirme que la question des coûts de gestion de l'eau et d'assainissement sont plus élevés dans les territoires ruraux du fait que les habitants et les activités sont moins concentrées dans l'espace. Les élus des territoires ruraux et des territoires urbains sont confrontés à des problématiques très différentes.

Monsieur Fabien ULLMANN ajoute que l'Union Européenne ajoute des normes plus exigeantes en matière d'assainissement et qu'elles conduisent à des frais supplémentaires pour les collectivités. Les exigences sont toujours plus importantes mais l'accompagnement financier est absent ce qui conduit, malheureusement, à augmenter les cotisations des usagers.

Madame Marie-Cécile LEY partage le fait que le SCoT est une obligation réglementaire qui s'impose au territoire. Sans SCoT en 2029, d'après le calendrier actuel, le territoire serait soumis au principe d'urbanisation limitée. Elle propose à l'assemblée de compter la dépense liée au SCoT en plus de la participation générale des Communautés de Communes au Pays du Sundgau. Elle précise qu'en effet, il ne serait pas juste de demander cette participation dans les périodes où le SCoT n'est pas en période d'élaboration.

Madame Marie-Cécile LEY termine son propos en indiquant que cette sollicitation exceptionnelle demandée aux Communautés de Communes pour l'élaboration du SCoT ne s'inscrira que sur les exercices budgétaires correspondant au temps d'élaboration du SCoT. Elle ajoute que le Pays du Sundgau construira une réponse pour répondre à un appel à projet de la Région Grand Est pour financer en partie l'élaboration de ce SCoT. Le plafond de la subvention est de 60 000 euros après examen du jury.

| Dépenses                                            |                     | Recettes                                    |                     |
|-----------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------|---------------------|
| Réception, évènement, frais de bouche et logistique | 150,00 €            | DGD SCoT                                    | 37 000,00 €         |
| Adhésion nationale SCOT                             | 770 €               |                                             |                     |
| Frais de mission et déplacements                    | 1 020,00 €          |                                             |                     |
| Frais d'ingénierie et d'animation                   | 49 200,00 €         | <b>Participation Communauté de Communes</b> | <b>139 507,00 €</b> |
| Amortissement Scot                                  | 11 400 €            |                                             |                     |
| Investissement (Etudes et publication)              | 113 967,00 €        |                                             |                     |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>176 507,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                                | <b>176 507,00 €</b> |

**Après avoir délibérés, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **De prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientaion Budgétaire 2025 pour le Pays du Sundgau,
- **De confirmer** l'existence d'un document sur la base duquel se tient le Débat d'Orientaion Budgétaire 2025,
- **D'approuver** les orientations budgétaires 2025.

### **III. Délibération : Montant de la participation financière des Communautés de Communes au Budget Principal du Pays du Sundgau**

Le Président indique à l'assemblée que le Pays du Sundgau a été en mesure de capter 1 041 000.00 € de fonds par des organismes extérieures pour financer les missions inscrites dans le projet de territoire qui a été adopté par les assemblées des deux communautés de communes et du Pays du Sundgau entre juin et juillet 2024.

La participation sollicitée auprès des deux Communautés de Communes s'élève à 515 807,00 €.

Le Président indique que pour 1,00 € investie dans le Pays du Sundgau, la structure capte 2.00 € auprès d'organismes extérieurs.

Les programmes Interreg et la participation de territoires voisins au financement de projets portés par le Pays du Sundgau permet de compenser en partie la baisse de certains dispositifs de droit commun qui son moins élevés que prévu en raison du contexte budgétaire national.

La participation des Communautés de Communes au financement du Pays du Sundgau est calculée sur la base de leur potentiel fiscal.

Il est sollicité auprès de la Communauté de Communes Sundgau 380 413.00 € pour la participation 2025 au Pays du Sundgau, dont 95 081.00 € au titre de la compétence SCoT et 285 329.00 € au titre de la compétence Développement.

Il est sollicité auprès de la Communauté de Communes Sud Alsace Lague 135 393.00 € pour la participation 2025 au Pays du Sundgau, dont 44 423.00 € au titre de la compétence SCoT et 90 971.00 € au titre de la compétence Développement.

Le montant sollicité par Communauté de Communes et par compétences est précisé sur le tableau ci-dessous :

| EPCI                                            | Population DGF | %           | Compétence SCoT  | Potentiel fiscal    | %           | Compétences développement | TOTAL            |
|-------------------------------------------------|----------------|-------------|------------------|---------------------|-------------|---------------------------|------------------|
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU</b>           | 49 307         | 68%         | 95 084 €         | 13 994 451 €        | 76%         | 285 329 €                 | <b>380 413 €</b> |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE</b> | 23 036         | 32%         | 44 423 €         | 4 461 804 €         | 24%         | 90 971 €                  | <b>135 393 €</b> |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>72 343</b>  | <b>100%</b> | <b>139 507 €</b> | <b>18 456 255 €</b> | <b>100%</b> | <b>376 300 €</b>          | <b>515 807€</b>  |

**Après avoir délibérés, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le tableau de répartition de la participation des Communautés de Communes pour l'exercice de la compétence SCoT et de la compétence Développement par le Pays du Sundgau en 2025,
- **D'approuver** le montant de la participation de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence SCoT et de la compétence Développement en 2025,
- **D'approuver** le montant de la participation de la Communauté de Communes Sundgau au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence SCoT et de la compétence Développement en 2025.

#### **IV. Délibération : Débat d'Orientations Budgétaires pour le Budget Annexe du Service d'Autorisation du Droit des Sols**

Madame Marie-Cécile LEY expose un Budget Annexe 2025 quasiment constant, avec une très légère hausse de 0,89 % en section de fonctionnement, et une baisse de 23 % en section d'investissement par rapport au budget 2024.

La participation des communes est scindée en deux temps :

- une avance sollicitée après le vote du budget correspondant à 60% du compte administratif de l'année 2024,
- un solde en fin de période tenant compte de la réalité de l'instruction et du coût réel du service ADS.

| DEPENSES                                       |                  | RECETTES                                    |                  |
|------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------|------------------|
| Charges à caractère général                    | 128 880 €        | Charges de personnel                        | 16 000 €         |
| Charges de personnel et frais assimilés        | 483 550 €        | Dotations, subventions et participations    | 635 700 €        |
| Autres charges de gestion courante             | 14 405 €         | Produits exceptionnels                      | 500 €            |
| Charges financières                            | 8 000 €          |                                             |                  |
| Charges exceptionnelles                        | 500 €            |                                             |                  |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 16 865 €         |                                             |                  |
|                                                |                  |                                             |                  |
| <b>Total des dépenses de fonctionnement</b>    | <b>652 200 €</b> | <b>Total des recettes de fonctionnement</b> | <b>652 200 €</b> |
| <b>Total des dépenses d'investissement</b>     | <b>25 111 €</b>  | <b>Total des recettes d'investissement</b>  | <b>25 111 €</b>  |

Le Président rappelle que le modèle économique du service à l'échelle du Sundgau repose sur un principe de mutualisation des dépenses et de solidarité. Le prix de l'acte dépend du nombre d'actes instruits par le service. Il alerte sur le fait que les communes qui prennent la décision d'instruire tout ou partie des actes a une conséquence sur le prix de l'acte pour les autres communes. Afin de pérenniser le modèle actuel, il invite les communes à poursuivre leur sollicitation du service pour l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme.



**Après avoir délibérés, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **De prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 pour le budget annexe du Service d'autorisation des droits des sols du Pays du Sundgau,
- **De confirmer** l'existence d'un document sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2025,
- **D'approuver** les orientations budgétaires 2025.

## **V. Présentation du projet d'évènement mobilité dans le Sundgau**

### **a) Le conseil de développement**

Monsieur Sébastien STOESEL indique que le Conseil de Développement a travaillé sur un projet d'évènement mobilité à l'échelle du territoire, qu'il a soumis au Bureau du Pays du Sundgau.

À cette réflexion, ont participé le chargé de mission mobilité de la Communauté de communes Sundgau, le directeur de l'Office de tourisme du Sundgau ainsi que les agents en charge des mobilités du Pays du Sundgau. Le président de la Communauté de communes Sud Alsace Lague a été informé par courrier de la démarche.

Des retours d'expérience avec des organisateurs d'événements sportifs ont été réalisés.

Des pistes de tracés ainsi qu'une première ébauche de budget prévisionnel ont été envisagées.

### **b) Le projet**

**Le lieu :** Le Sundgau

**Le nom :** En cours de discussion

**La date :** printemps/été 2026



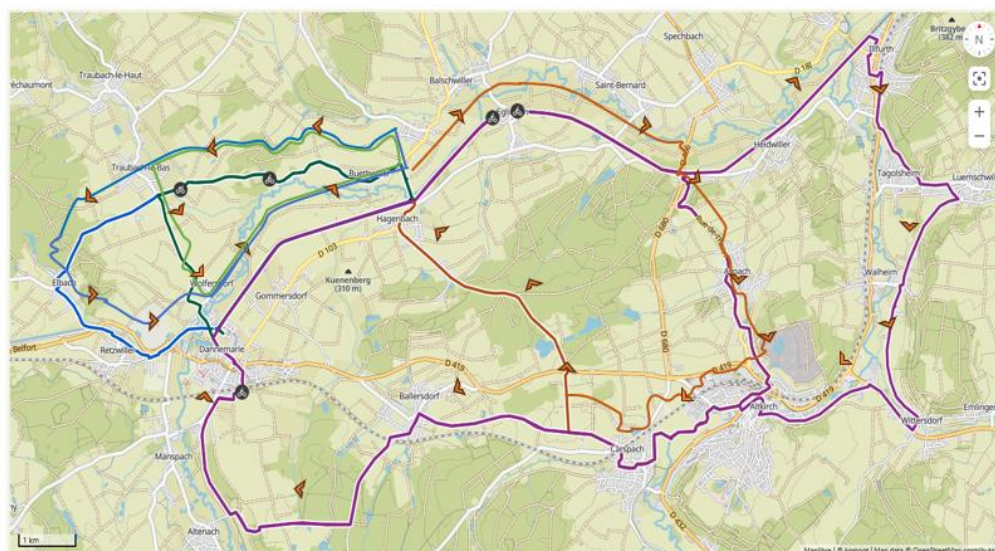
**Les objectifs :** Valoriser le patrimoine Sundgavien (bâti et paysager), sensibiliser aux mobilités douces et mettre en valeur les associations locales

**Les caractéristiques :** 3 boucles de niveaux différents, accessibles aussi bien à un public sportif qu'à un public familial. Elles sont accessibles à tout type de mobilité douce (vélo, marche, trottinette, roller, etc).

**Le parcours :** Assurer une direction unique pour tous les participants.

**Points d'intérêt :** intégrer des points de vue, des lieux pittoresques et des sites culturels locaux.

### c) Les itinéraires envisagés



- 40,8 Km
- 19,5 Km
- 15,2 Km
- 12,2 Km

**Itinéraires sur les deux Communautés de communes  
3 gares d'accès (Dannemarie, Altkirch et Illfurth)**

- Altkirch
- Dannemarie
- Gommersdorf
- Wolfersdorf
- Hagenbach
- Eglingen
- Saint-Bernard
- Aspach
- Carspach
- Ballersdorf
- Altenach
- Manspach
- Traubach-le-Bas
- Elbach
- Buethwiller
- Retzwiller
- Wittersdorf
- Walheim
- Luemswiller
- Tagolsheim
- Illfurth
- Heidwiller

### d) Organisation

#### Répartition des tâches

**L'Office de Tourisme du Sundgau** : communication (création d'un site internet dédié à l'événement, relais d'informations, mise à disposition d'un ETP...).

**Le Pays du Sundgau** : mise à disposition d'un agent en charge des mobilités pour assurer le suivi du projet et sa mise en œuvre.

**Le conseil de développement** : analyse du projet et force de proposition.

**Les communes** : Mobilisation de bénévoles et d'associations pour animer les places festives.

**Les Communautés de communes Sundgau et Sud Alsace Larges** : appui technique et/ou financier ?

Après la validation du projet : un **groupe de travail multi-partenarial sera créé comme instance de pilotage**.

#### Les places festives

**Événement avec des places festives** : des zones sur le parcours avec des animations, des associations, des sponsors et de la restauration.

**Exemples d'animations sur une place festive** :

- Ateliers d'auto-réparation vélo
- Tombola
- Sensibilisation au tri des déchets
- Sensibilisation à la sécurité routière à vélo

Des signaleurs bénévoles seront présents tout au long du parcours pour assurer le bon déroulement de l'événement.

#### Obtenir les autorisations administratives et de sécurité

**Mairie** :

- Demander l'autorisation d'occupation du domaine public.
- Obtenir les arrêtés municipaux pour la fermeture de routes (+CeA pour les routes départementales)

**Préfecture :**

- Déclarer l'événement (au moins 2 à 3 mois avant)
- Fournir le dossier complet avec itinéraire et mesures de sécurité.

**Plan de Sécurité :**

- Prévoir la coordination avec la gendarmerie, les secouristes, les pompiers, la police...
- Identifier le circuit, le repérage des dangers.

**e) Rencontre avec les maires des communes traversées****Objectifs :**

- Leur présenter le projet.
- Engager les communes pour qu'elles mobilisent les associations et les bénévoles pour la création de place festive sur leurs communes.
- Valider les itinéraires.
- Valider la date de l'évènement (en fonction du calendrier des manifestations des communes)
- **Date de rencontre : à fixer dès la validation du projet**

**f) Annonce de l'évènement (15 juin)****Objectifs :**

- Annoncer l'évènement « type Slow-up » pour 2026
- Présenter les itinéraires du parcours
- Proposer un « avant-goût » de l'évènement avec une animation
- Favoriser l'engagement des associations intéressées par l'évènement

**g) Budget prévisionnel**

**Le budget de cet événement est estimé entre 30 000 € et 40 000 € (hors ETP), montant susceptible de varier en fonction de l'avancement et de la réalisation du projet.**

Les principaux postes de dépenses sont : la sécurité (incluant la mobilisation des forces de l'ordre et des secours), ainsi que la communication.

Les recettes envisagées pour le financement de l'évènement proviennent des sources suivantes :

- ADEME
- Alsace Destination Tourisme (ADT)
- CeA
- Région Grand Est
- Programme LEADER
- Sponsoring

***Délibération* : Lancement du projet d'évènement mobilité dans le Sundgau.****Après avoir délibérés, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le portage et la coordination de l'évènement mobilité dans le Sundgau par le Pays du Sundgau,
- **De mettre en place** un groupe de travail avec les partenaires volontaires pour assurer la coordination du projet,
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte d'engagement et à lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **De charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

## VI. Nouveautés Stratégie Gaz Verts

### 1. Lancement de l'AMI Méthanisation : événement et visites des exploitations

**Lundi 3 février à Steinsoultz**, agriculteurs, industriels et élus du territoire se sont réunis pour échanger sur les mesures à mettre en place afin d'atteindre l'Objectif 100 % Gaz vert dans le Sundgau en 2030.

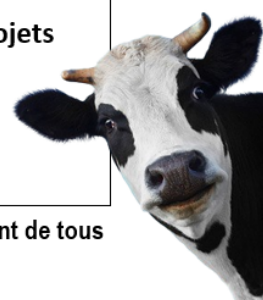
💡 Au programme de cette journée clé :

- ✓ La stratégie du territoire
- ✓ La Présentation des aides et de l'accompagnement proposés par l'AMI
- ✓ L'exploration des différents modèles de méthanisation adaptés au territoire.

**Date limite de dépôt des candidatures : 30 avril 2025**

| Pendant la période de candidatures                                                                                                                                                           | Accompagnement des projets                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Visites des fermes: attentes, besoins; motivations</li><li>✓ Accompagnement =&gt; Candidatures, modèles</li><li>✓ Recherche de partenaires</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Réalisation des études opérationnels</li><li>✓ Conception du projet, démarches administratives et financières</li><li>✓ Construction et mise en exploitation</li></ul> |

🔄 Un projet opérationnel qui repose sur une dynamique collective et l'engagement de tous les acteurs : agriculteurs, collectivités, entreprises et partenaires techniques



### 2. Rencontre des partenaires de l'AMI au Salon de l'Agriculture



**16h30**

**Objectif 100% gaz vert**, le Pays du Sundgau se lance le défi ! (68)  
Stand GRDF - Hall4 Stand D113

- Lors d'une réunion avec la direction nationale de GRDF, nous avons évoqué ensemble les différentes pistes de soutien à apporter aux agriculteurs du Sundgau qui s'engagent dans la transition énergétique et qui pourraient y trouver des sources de revenus complémentaires.



## VII. Evènements PAT mars 2025

### 1. Retour sur le forum professionnel du 18 mars

#### Objectifs :

- Créer les conditions pour mettre en relation commerciale les producteurs, acheteurs et distributeurs locaux
- Favoriser des partenariats de proximité
- Identifier les clés de réussites, les freins et leviers de partenariats existants
- Cibler les besoins prioritaires exprimés par les acteurs

#### Exposants présents :

| PRODUCTEURS                              |                                                                                                                |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                                        | Coeur de graines                                                                                               |
| 2                                        | Ferme Bruckert                                                                                                 |
| 3                                        | Ferme du Roetling                                                                                              |
| 4                                        | Ferme Saint Jacques                                                                                            |
| 5                                        | Graines d'Alsace                                                                                               |
| 6                                        | Les Jardins de la Briquette                                                                                    |
| 7                                        | SARL Du jardin au panier                                                                                       |
| 8                                        | Rhénamap                                                                                                       |
| TRANSFORMATEURS                          |                                                                                                                |
| 9                                        | SAS Abbaye d'Oelenberg                                                                                         |
| 10                                       | ALELOR                                                                                                         |
| 11                                       | La Biciphale                                                                                                   |
| 12                                       | La Conserverie du Sundgau                                                                                      |
| 13                                       | L'EVIDENCE atelier bien-être                                                                                   |
| 14                                       | Les légumes d'à côté                                                                                           |
| 15                                       | Maison Maltese                                                                                                 |
| 16                                       | TERRA ALTER EST                                                                                                |
| 17                                       | Brasserie du Rhin                                                                                              |
| 19                                       | Charcuterie de la Thur                                                                                         |
| 19                                       | Lucien Doriath SA                                                                                              |
| ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES |                                                                                                                |
| 18                                       | Alsace qualité                                                                                                 |
| 19                                       | Association pour la Promotion et de Développement de Savourez l'Alsace et Savourez l'Alsace Produit du Terroir |
| 20                                       | Bio en Grand Est                                                                                               |
| 21                                       | Interprofession Fruits & Légumes d'Alsace                                                                      |
| RESTAURATION COLLECTIVE                  |                                                                                                                |
| 22                                       | API cuisiniers d'Alsace                                                                                        |
| 23                                       | Collectivité européenne d'Alsace                                                                               |
| 24                                       | Région Grand Est                                                                                               |
| 25                                       | UMIH Pays de Saint-Louis 3F                                                                                    |
| DISTRIBUTION                             |                                                                                                                |
| 26                                       | BIOCOOP Le temps des saisons                                                                                   |
| 27                                       | L'échoppe d'Anais                                                                                              |
| 28                                       | E.Leclerc                                                                                                      |
| GROSSISTES                               |                                                                                                                |
| 20                                       | Solibio                                                                                                        |
| 29                                       | SAPAM                                                                                                          |
| 30                                       | POMONA SA - TERREAZUR Alsace                                                                                   |
| AUTRES                                   |                                                                                                                |
| 31                                       | SOLAAL Grand Est                                                                                               |
| 32                                       | Projet de micro-filière de blé ancien                                                                          |
| PARTENAIRES                              |                                                                                                                |
| 33                                       | Chambre d'agriculture Alsace                                                                                   |
| 34                                       | Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole                                                        |
| 35                                       | DRAAF Grand Est                                                                                                |

### 2. Lancement du Défi Foyers à Alimentation Positive le 21 mars

**Objectifs :** Sensibiliser une soixantaine de foyers du Sundgau à l'alimentation biologique, local, de saison, anti-gaspi et saine sans augmenter le budget

**Echéance :** Soirée de lancement le 21 mars 2025 jusqu'à fin juin 2025

**Les partenaires qui nous accompagnent :**



**MANGER BIO ET LOCAL SANS DÉPENSER PLUS, C'EST POSSIBLE !**

**Relevez le défi foyers à alimentation positive**

Soirée de lancement **vendredi 21 mars** à partir de 18h à la Maison de la Nature du Sundgau

GRATUIT OUVERT À TOUS

1 Foyers à alimentation positive

Visite de ferme, atelier cuisine, partage d'expériences...

UNE ÉQUIPE SE CONSTITUE PRIÈS DE CHEZ VOUS, RE JOIGNEZ-LA !

Nous contacter : Barbara SIE, Chargée de mission Projet Alimentaire Territorial, 03 83 25 58 44, [alimentation@pays-sundgau.fr](mailto:alimentation@pays-sundgau.fr)

98\_PaysSundgau\_2025

[WWW.FOYERSAALIMENTATIONPOSITIVE.FR](http://WWW.FOYERSAALIMENTATIONPOSITIVE.FR)

## VIII. Fonctionnement générale de la structure

### Délibération : Contractualisation d'une ligne de trésorerie

**Vu** la délibération n° 39-2024 du 17 décembre 2024, donnant délégation à Monsieur le Président pour prendre les dispositions nécessaires aux démarches d'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant maximum de 400 000 € ;

**Vu** l'analyse des offres reçues, la proposition de la Banque Crédit Agricole à taux variable telle que détaillée ci-dessous semble la plus adaptée aux besoins de la structure :

|                 | CRÉDIT AGRICOLE                                                          |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Objet           | Financement des besoins de trésorerie                                    |
| Nature          | Ligne de trésorerie utilisable par tirages                               |
| Montant maximum | 400 000 €                                                                |
| Durée maximum   | 12 mois                                                                  |
| Taux            | Taux variable EURIBOR 3 mois flooré                                      |
| Taux d'intérêt  | Index Euribor 3 mois à ce jour : <b>2.547%</b><br>Révision de Taux mensi |
| Conditions      | L'Euribor ne pourra en aucun cas être inférieur à zéro                   |
| Marge           | <b>1.10%</b> La marge bancaire est garantie jusqu'au 27 mars 2025        |

|                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tirages                                                                 | 10 000 € minimum                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Appel de fonds                                                          | Les ordres de tirage et de remboursement devront être avant 10 h pour un traitement le jour même - Dans les 48H                                                                                                                                                                           |
| Remboursement de fonds                                                  | in-fine (ou avant terme si disponibilités financières) - Virement                                                                                                                                                                                                                         |
| Dates de valeur<br>* sur appel de fonds<br>* sur remboursement de fonds |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Décompte des intérêts                                                   | Trimestriel (échelle d'intérêts post-fixés calculés mensuellement, sur la base du taux de référence, et en fonction de l'utilisation) - Débit d'office                                                                                                                                    |
| Soit : pour une utilisation en totalité sur 12 mois à titre informatif  |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Garantie(s)                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Commisison d'engagement                                                 | 0,10 % avec un minimum de 150€                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Frais de dossier                                                        | 0,10 % avec un minimum de 150€                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Commission de non utilisation                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Remarque                                                                | <b>Option souplesse</b> : La consolidation du prêt Court Terme en prêt amortissable est possible à tout moment, sans indemnités, aux conditions offertes par la Caisse Régionale au moment de l'exercice de l'option<br>- Possibilité de prorogation 6 mois/12 mois ou passer sur un prêt |
| Validité de l'offre                                                     | 12/04/2025                                                                                                                                                                                                                                                                                |

**Considérant** la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie compte tenu du décalage constaté entre mandatement des dépenses et perception des recettes,

**Considérant** que Monsieur le Président ne participe pas au vote,

**Après avoir délibérés, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Crédit Agricole à taux variable Euribor 3 mois flooré pour un montant de 400 000€ aux conditions indiquées ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier, y compris ceux afférents à une éventuelle prolongation de ladite ligne de trésorerie.
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans ledit contrat,
- **d'inscrire** pour l'année 2025 en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.

**Délibération : Neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées**

**Vu** l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes, leurs établissements publics et les départements.

Dans le cadre de l'achat des véhicules électriques, le Pays du Sundgau a versé en 2019, 200 000€ de subventions à plusieurs collectivités. La comptabilisation obligatoire des amortissements des subventions d'équipement octroyées constitue une charge supplémentaire pour la section de fonctionnement, soit 20 000€ par an sur 10 ans.

Le Conseil Syndical a la possibilité d'instaurer le dispositif de neutralisation totale ou partielle des amortissements des subventions d'équipements versées. Il permet, par un jeu d'écriture comptable, d'annuler l'impact de ces amortissements et d'améliorer les marges financières en section de fonctionnement. Il est proposé pour l'année 2025 une neutralisation totale de 20 000€. Les crédits nécessaires, avant neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement, sont prévus au budget. La mise en place de ce dispositif implique, des opérations d'ordre de transfert entre section.

**Après avoir délibérés, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser** la neutralisation totale des amortissements des subventions d'équipement versées à hauteur de 20 000 € pour l'année 2025.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Personne ne demande la parole.

Il remercie les membres du Conseil Syndical pour leur participation à la séance.

Il clôt la séance à 20h50.

Nicolas JANDER



Président du Pays du Sundgau